

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 Mars 2021

L'an deux mille vingt et un, le trente du mois de Mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Salle des Fêtes en séance publique, sous la présidence de Monsieur HUBY Jacques – Maire.

Etaient présents : Mme DEMAREST Pascale – Mme LECAUDE Fabienne - M. DEBONNE Éric – M. LEDRAIT Didier : Adjoints.

Mme BATTE Emilie – Mme FOUCART Alicia – Mme GAILLON Aurore – Mme L'HERMITTE Laurence – Mme TILLIER Christine – M. DUPRAY Claude – M. GARNIER Hervé – M. HOUDEVILLE Daniel – M. LALMANT Hervé formant la majorité des membres en exercice.

Absent excusé : M. HOUISSE Bastien.

Madame LECAUDE Fabienne a été désignée secrétaire

Le compte-rendu de la séance du 16 Février 2021 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Acquisition terrain M. MICHEL Éric – Aire de demi-tour Impasse du Ménillet

L'inscription d'un emplacement réservé au Plan Local d'Urbanisme permet d'éviter qu'un terrain, destiné à servir d'emprise à un équipement public, fasse l'objet d'une utilisation incompatible avec sa destination future.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que lors de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme il a été prévu un emplacement réservé pour la création d'une aire de retournement au bout de l'Impasse du Ménillet.

Monsieur le Maire propose l'acquisition d'une parcelle d'une surface d'environ 40 M2, nécessaire à l'élargissement de l'aire de demi-tour située au bout de l'Impasse du Ménillet, appartenant à M. MICHEL Éric.

Les membres du Conseil Municipal, après discussion, décident :

- l'acquisition à titre gracieux d'une parcelle d'une surface d'environ 40 M2 jouxtant l'aire de demi-tour.
- de prendre en charge les frais de notaire résultant de cette transaction,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte notarié au nom et pour le compte de la commune auprès de Maître Sandra ALIANE-DUBUS – Notaire à Bosc-Le-Hard.

Conditions et modalités de prise en charge des frais de déplacements

En cas de déplacement pour les besoins du service à l'occasion d'une mission, d'une réunion, d'une formation, d'un concours ou d'un examen professionnel ou tout autre déplacement à la demande de la Mairie, l'agent ou l'élu bénéficie de la prise en charge des frais de transport,

L'assemblée délibérante fixe le montant des indemnités kilométriques susceptibles d'être remboursées aux agents ou aux élus sur la base du tarif fiscal des frais réels pour un véhicule d'une puissance de 6 cv, sur le barème d'une distance effectuée par le véhicule de plus de 20.000 km par an. (Soit pour l'année en cours de 0.386 € du km)

Remplacement de la porte de la sacristie

Lors de la dernière réunion du Conseil Municipal, il avait été demandé deux devis pour les travaux de remplacement de la porte de la sacristie. Monsieur le Maire a donc contacté 2 entreprises locales :

Après présentation des devis et explications fournies par Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, bien que le devis de l'entreprise CONTREMOULINS d'un montant de 3.624.00 € T.T.C soit plus élevé, choisit cet artisan car la porte sera faite sur mesure à l'identique mais sans partie vitrée.

Compte Administratif 2020 - Budget Primitif 2021

Elaboration du budget primitif 2021 et examen du compte administratif 2020. Ces documents seront présentés et votés lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal qui aura lieu le 13 Avril 2021.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que les emprunts contractés en 2020 pour le montant de la TVA seront remboursés dès réception du FCTVA.

Projets Travaux Eclairage Public

Monsieur le Maire présente les différents projets concernant des travaux d'éclairage public préparés par le Syndicat Départemental d'Énergie 76.

Après discussion, le Conseil Municipal décide :

- Lotissement et Salle des Fêtes : le projet est retenu,
- Mise en valeur de la façade de la Mairie : projet à revoir ultérieurement
- Mise en valeur de la façade de l'Eglise : projet non retenu car trop onéreux.

Informations et questions diverses

- * le radar pédagogique est installé rue de la République pour une durée 3 mois. Le résultat des relèves ne sera communiqué qu'après.
- * le terrain situé au bout de la cité des Jonquilles et sur lequel il y avait un projet d'aménagement d'un parking appartient à Habitat 76.
- * Elections Régionales et Départementales des 13 et 20 Juin 2021 : Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir bloquer ces dates en prévision de la tenue du bureau de vote

Séance levée à 21 heures 25